

—Est-il bien frais ?

—Dans la glace.

—Eh bien, soit !

Le melon arrive et reçoit un accueil distingué. Après quelques minutes, le garçon revient avec un navarin fumant :

—Comment Monsieur a-t-il trouvé le melon ?

—Bon, mais un peu froid ; je craindrais...

—Pourquoi Monsieur ne demanderait-il pas un verre de madère ? cela cuit le melon.

—Oui, en effet, donnez-m'en ; je craindrais un embarras dans la digestion.

Et voilà au moins deux ou trois sous de rente qui ont disparu grâce aux conseils intelligents du garçon. Vous n'aviez cependant que l'intention de prendre le dîner ordinaire. Ah ! l'imprévu !

Ce ne sont point les péchés capitaux qui dissipent les sous de rente ; ils effrayent avec leur grosse laideur et leurs longues grilles ; à les voir, on serre son or. Les simples peccadilles sont autrement habiles à décrocher les pièces blanches avec leur mine engageante et leur patte de velours. La vanité ruine plus de gens que l'orgueil ; et par de menues sommes sans importance apparente ! C'est là qu'il faut veiller.

Que chaque dimanche, avant de garnir la bourse, on fasse un léger examen de conscience sur les sous de rente échappés durant la semaine, qu'on mette en note le chiffre de ces fantaisies, de ces inutilités, de ces besoins factices qui naissent et renaissent sans cesse, on sera stupéfait, en fin d'année, du nombre de ces sous qui courent le monde en tous sens.

La perte d'un seul sou de rente répétée cent fois dans un an, depuis l'âge de vingt jusqu'à celui de soixante ans représenterait, en y comprenant les intérêts à 5 pour 100, plus de six cents francs de revenu, que beaucoup de gens seraient heureux de trouver dans leur vieillesse, ou avec lesquels, s'ils n'en ont pas besoin, ils pourraient honorer leur mémoire en assurant perpétuellement, après eux, le pain quotidien, à six ou sept infirmes.—*Magasin pittoresque.*

Dictionnaire technologique.

(suite).

CHÉPU, s. m. Tonn.—Billot sur lequel le tonnelier travaille le bois.

CHEVALEMENT, s. m. Arch.—Etai qui sert à soutenir la partie d'un bâtiment qu'on reprend en sous œuvre.

CHEVALE, v. a. et n.—Faire usage d'un chevalet.—Elayer avec des chevalements.

CHEVALET, s. m. Tech.—Tout instrument servant à maintenir l'ouvrage élevé ou abaissé, afin de rendre le travail plus facile. Chevalet de corroyeur, de scieur de bois.

CHEVAUCHEMENT, s. m. Constr.—Croisement de deux pièces.

CHEVILLAGE, s. m.—Action de cheviller.

CHEVILLE, s. f.—Morceau de bois ou de fer long et arrondi dont on se sert pour boucher ou assembler.

CHEVILLER, v. a.—Clouer, assembler avec des chevilles.

CHEVILLETTE, s. f. Reliure.—Morceau de cuir plat et troué que le relieur met sous le cousoir pour attacher les nerfs du livre.

CHEVRETTE, s. f. Techn.—Châssis assemblé sur le sommier au haut de la scie du scieur de long.

CHEVRON, s. m. Chap.—Pièce de bois assemblée par couples et formant le toit d'une maison.

CHEVRONNER, v. a. et n. Charp.—Faire ou poser des chevrons.

CHEN, s. m. Techn.—La pièce de l'arme à feu qui s'abat sur la capsule.

CHIRAGE, s. m. Techn.—Opération qui consiste à faire tremper les peaux dans une dissolution de tan.

CHIRER, v. a. ou n.—Donner le chirage à des peaux.

AVIS OFFICIELS.



Ministère de l'Instruction publique.

NOMINATIONS.

PROFESSEUR DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil en date du 28 août dernier, nommer M. Gustave Gagnon, professeur de musique à l'école normale-Laval en remplacement de M. Ernest Gagnon, démissionnaire.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

Le lieutenant-gouverneur a bien voulu, par ordre en conseil, en date du 29 juillet dernier, faire les nominations suivantes, savoir :

Cité de Québec, (catholiques) François-Léon Gauvreau, écuyer, nommé de nouveau.

Cité de Québec, (protestants) le révérend Charles Hamilton, nommé de nouveau, en vertu des pouvoirs conférés au lieutenant-gouverneur par la 17^e clause, chapitre 16, 32 Victoria.

Comté de Yamaska, Saint-François.—Louis-Marie Blondin, en remplacement d'Etienne Boucher, décédé. Il n'y a pas eu d'élection dans le temps prescrit par la loi.

Comté d'Outaouais, Hull, pour les catholiques.—MM. Moïse Daigneau, Moïse Trudelle et Emeri Perrin.

Pour les protestants.—MM. Ruben Perkins, Christopher Wright et William Powley, en vertu des pouvoirs conférés au lieutenant-gouverneur par la 38^e Victoria, clause 82, chapitre 79 et 32 Victoria, clauses 16 et 17.

Comté de Pontiac, village de Shawville.—MM. Arthur Lyon, James Hodgins, Edward Hodgins, Donald McItea et J. Shaw, municipalité nouvelle.

Comté de Pontiac, village de Quyon.—MM. Walton Smith, Joseph Amms, William Logue, James Kerivan et Henri Porteous, municipalité nouvelle.

Par ordre en conseil en date du trente juillet dernier :

Comté de Ritchelieu et Saint-Hyacinthe, Saint-Louis.—MM. Antoine St-Martin, Jean Godin, Octave Beaudreau, Diogène Laplante et Joseph Lagassé, municipalité nouvelle.

Comté des Deux-Montagnes, Saint-Hermas.—M. Benjamin Beauchamp, en remplacement de M. Ferdinand Pagé, sorti de charge. Il n'y a pas eu d'élection dans le temps prescrit par la loi.

Comté d'Arthabaska, Chester-Est.—MM. François Dupuis dit Gilbert et Phidimo Noël, nommés de nouveau. Il n'y a pas eu d'élection au temps prescrit par la loi.

Comté d'Hochelaga, village Delisle.—Le Révérend François-Louis-Tancredi Adam, MM. Joseph Hilaire Doré, Edmond Brown, Silfrid Delisle et Michel Vallée, municipalité nouvelle.

Comté d'Outaouais, Ripon.—1^{er} Ferdinand Deguire, en remplacement d'Appollinaire Vallée, sorti de charge ; 2^e M. Octave Chartrand, nommé de nouveau ; 3^e et en vertu de la 48^e clause du chapitre 15, M. François Brazeau, en remplacement de Maximo Sabourin, absent de la municipalité. Il n'y a pas eu d'élection dans le temps prescrit par la loi.

Et par ordre en conseil, en date du 18 courant :

Comté de Bellechasse, Saint-Valier.—MM. Anacleto Roy et Hubert Roy, le premier en remplacement de lui-même, et le second en remplacement de M. Olivier Dallaire.

Comté de Chicoutimi, Chicoutimi.—M. Michel Caron et le révd. M. D. Racine, en remplacement d'eux-mêmes, et M. Jean Langevin, en remplacement de M. Eugène Tremblay.

Comté de Chicoutimi, Harvey.—MM. Nichol Harvey et Onésime Bolduc, en remplacement de MM. Eliso Bolduc et Eliso Simard.

Comté de Drummond, West Wickham.—MM. Thomas Torney et François-Xavier Plante, en remplacement de MM. Pierre Bucket et Octave Mauvais.

Comté de Kamouraska, Sainte-Anne-Lapointière.—MM. L. Alfred Paquet et Pierre Grondin, le premier en remplacement de M. Valier Potvin, et le second en remplacement de lui-même.

Comté de Kamouraska, Saint-Alexandre.—MM. Ignace Guérette et François-Xavier Pelletier, en remplacement d'eux-mêmes.

Comté de Montcalm, Saint-Esprit.—Le révd. M. Michel Charron, en remplacement de lui-même, M. Elzéar Pelletier, en remplacement de M. Narcisse Lamarche et M. André Audy, en remplacement de M. N. Merrier.